

Projet de dénivellation et de couverture de la RN13

AUDITION PUBLIQUE DE LA CCIP HAUTS-DE-SEINE

Intervention de Monsieur Frédéric Brunet,
Membre élu de la CCIP Hauts-de-Seine,
Délégué du Président de la CCIP
en charge de l'innovation par les nouvelles technologies

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs,

Le débat public engagé depuis le 22 février dernier montre que le projet de dénivellation et de couverture de la RN13 aura des incidences fortes sur le développement économique de la commune de Neuilly-sur-Seine, des communes limitrophes et au-delà du grand Ouest parisien. Il était donc naturel que la **Chambre de commerce et d'industrie de Paris** dont les membres élus représentent les intérêts des entreprises de Paris et petite couronne prenne une part active au débat.

La CCIP Hauts-de-Seine, représentant l'intérêt des entreprises, s'exprime donc naturellement, dans le cadre du débat public, sur les enjeux de ce projet pour le territoire francilien et touchant les établissements économiques.

Je tiens à préciser ici qu'il n'entre pas dans l'objet de cette communication de présenter la position de la CCIP sur les modalités techniques de la mise en œuvre de ce projet ni sur celles de son financement.

J'aimerais, dans un premier temps, vous faire part de la **position de la CCIP sur ce projet majeur.**

Dans le cadre de la mission consultative de la CCIP, sa Commission de l'aménagement et du développement économique régional se prononce sur le PDU (Plan de Déplacement Urbain) et particulièrement sur des projets comme la desserte du quartier de La Défense au regard des développements envisagés (en l'occurrence La Défense et Seine-Arche à Nanterre), Vous comprenez l'intérêt que nous avons pour ce projet de couverture de la

RN 13. Intérêt également parce que ce projet aura sans aucun doute des incidences fortes sur le développement économique local ; en particulier, en termes de structuration urbaine et de développement et d'implantation des entreprises. Et il est de notre devoir d'anticiper ce qui va se passer.

La saturation d'ores et déjà avérée des infrastructures de transport en commun et la dégradation des conditions de circulation attendue sur la RN13 à l'horizon 2020 justifient à elles seules de s'intéresser à un projet de cette nature. Le projet de couverture et de dénivellation présenté dans le cadre de ce débat rentre en cohérence avec l'approche de la CCIP qui vise l'amélioration de la **desserte** du quartier de La Défense au regard des développements envisagés (La Défense, Seine-Arche).

Ce projet, qui aura des incidences fortes en termes de développement économique, retient donc toute notre attention. Il la retient également parce qu'il aura, avant, pendant et après, des **impacts** importants sur les entreprises et commerces de notre ville et qu'il est de notre devoir (du moins de nos missions) de conseiller et de d'accompagner ces entreprises et commerces.

UNE APPROCHE GLOBALEMENT FAVORABLE AU PROJET

Les études techniques menées ont montré que le projet de couverture et de dénivellation permettait d'atteindre au mieux les objectifs fixés :

- en répondant aux objectifs du PDU approuvé en décembre 2000 et soutenus par la CCIP,
- en assurant une amélioration de la fluidité du trafic sur l'avenue, en permettant la réalisation d'un projet d'aménagement urbain et de développement économique nécessaire,
- en offrant une amélioration du cadre de vie des riverains (par la réorganisation de la circulation et des transports en commun, l'amélioration de la sécurité routière et la réduction de la coupure urbaine, qui fait de Neuilly, de notre ville, une ville coupée en 2 par une « autoroute ») et en offrant une amélioration significative et primordiale de la qualité de l'environnement urbain par la réduction des nuisances sonores et des émissions de polluants dans l'environnement de l'avenue Charles de Gaulle.

QUELQUES INTERROGATIONS CEPENDANT ...

La CCIP Hauts de Seine est favorable au projet. Elle y est favorable, mais pense que des études complémentaires devront être menées. Des études qui devront prendre en compte :

- les impacts du projet sur les villes limitrophes et notamment sur Paris,
- la nécessité de considérer le développement concomitant du réseau de transport en commun,
- les conséquences du projet sur la vie économique lors des travaux.

Une fois cette position présentée, je vous propose d'examiner les modalités de travail auxquelles nous avons commencé à réfléchir avec nos partenaires, la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Direction Départementale de l'Equipement des Hauts-de-Seine.

La nécessité de mettre en œuvre une politique d'appui aux entreprises et commerces riverains **avant**, **pendant** et **après** les travaux nous est apparue incontournable. Pour cela, nous devrons nous appuyer sur un outil d'observation de l'activité économique.

La démarche se fera en deux temps : tout d'abord, la création d'un observatoire dédié qui permettra, dans un deuxième temps, d'engager un dispositif d'appui approprié.

1. Un observatoire dédié

L'objectif principal de la démarche est d'optimiser les effets positifs et de limiter les impacts négatifs des travaux d'un tel chantier sur l'activité économique.

L'Observatoire doit nous permettre d'appréhender et d'analyser les mutations engendrées au sein du tissu économique. Les informations recueillies vont nous aider à sensibiliser les entreprises riveraines et à prévoir les mesures adaptées pour les accompagner pendant les travaux. Avec, en perspective, la possibilité de répondre aux demandes de la commission d'indemnisation qui sera mise en place avant le début des travaux.

Cet Observatoire sera créé et co-piloté dans le cadre d'une convention avec la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Direction Départementale de l'Equipement des Hauts-de-Seine.

Quel pourrait être le périmètre de cet Observatoire ?

Le **périmètre d'observation** couvrira l'avenue Charles de Gaulle ainsi que les rues adjacentes qui accueillent des activités économiques. Au total ce sont près de 4 000 établissements économiques dont près de 700 commerces et services de proximité qui sont concernés.

Une feuille de route en trois points. Trois périodes devront être considérées : avant, pendant et après les travaux.

Avant le début des travaux : un état des lieux

Un an avant le début des travaux, une première observation permettra de dresser un état des lieux de l'activité économique et des évolutions constatées ces dernières années.

De quelles données statistiques disposerons nous ?

La CCIP Hauts-de-Seine utilisera **TERRitem**, un Système d'Information Territoriale unique. Cet outil constituera pour une large part la base de référence de nos analyses.

Développé par la CCIP sur l'ensemble de sa circonscription, Paris et la petite couronne, TERRitem couvre les différentes thématiques socio-économiques : démographie, emploi, établissements, tissu commercial, infrastructures, zones d'activités...

Grâce au géocodage annuel à l'adresse des établissements et à la réalisation tous les trois ans d'un recensement des commerces des 36 communes des Hauts-de-Seine, nous disposons de données statistiques et de cartographiques, qui nous permettrons d'appréhender les réalités qui nous intéressent et ceci à différentes échelles : Paris, la petite couronne, le département, la commune, voire le quartier ou la rue.

TERRitem permet d'analyser à la demande le territoire grâce à une grande variété de représentations. Voici quelques exemples.

- La représentation des entreprises point par point sur la commune de Neuilly...
- La représentation des densités de salariés associée à l'offre commerciale...
- Et bien sûr... l'équipement commercial de l'avenue Charles de Gaulle...

Cette approche statistique sera complétée par une première **enquête qualitative** auprès des établissements riverains.

Pendant la période de travaux, il s'agira d'en mesurer l'impact.

Pendant toute la **durée des travaux**, les mêmes outils permettront de mesurer, deux fois par an, l'impact du chantier, donnant ainsi une image en quasi temps réel de l'impact des opérations.

 Après les travaux, nous devrons mesurer les effets de l'infrastructure achevée.

Pour mesurer les effets de **l'infrastructure achevée**, l'observation se poursuivra durant **cinq années**. Les principes seront les mêmes : analyse du tissu économique et enquêtes auprès des établissements.

Quels indicateurs économiques à mettre en œuvre ?

Les indicateurs devront nous permettre de mesurer **l'activité économique** du secteur considéré et le **fonctionnement** des établissements.

Nous mesurerons ainsi **l'activité** au travers du nombre d'établissements, des créations, des cessions et des cessations d'entreprises, du chiffres d'affaires, de l'analyse de la masse salariale et de l'effectif salarié, ou encore de l'évolution du coût du foncier...

Le **fonctionnement des établissements**, lié notamment à l'accessibilité de la clientèle et à celle des fournisseurs, à la livraison des marchandises sera appréhendé au travers d'enquêtes *ad hoc* : moyens de déplacements, lieux de stationnement, organisation des livraisons de marchandises...

Chefs d'entreprises, commerçants, vous êtes des acteurs à part entière de ce grand projet. Le dispositif que je viens de vous présenter a pour but de vous informer et de vous sensibiliser à ce qui va se passer. Il est fait pour vous ; il sera d'autant plus efficace que vous y apporterez votre contribution. N'hésitez pas à le faire. Votre Chambre est là pour vous accompagner.

2. Ce qui me permet d'en venir à mon second point : le dispositif d'appui aux entreprises

Grâce à l'ensemble des analyses et des données recueillies, votre Chambre de Commerce, la Ville de Neuilly-sur-Seine et la Direction Départementale de l'Equipement seront en mesure de vous proposer un **dispositif d'accompagnement** pour passer au mieux cette période délicate.

Nous envisageons trois types d'actions :

• une approche préventive avec des informations pratiques sur le déroulement concret du chantier : durée et organisation des différentes phases de travaux, présentation des mesures de stationnement et de livraisons mises en place, rôle de la commission de règlement amiable appelée aussi commission d'indemnisation à laquelle vous devrez fournir, si c'est le cas, les données justifiant de votre perte d'activité ou de votre baisse de trésorerie.

L'information sera diffusée grâce à une plaquette « Spécial Entreprises Riveraines » et à des réunions dont les dates seront communiquées sur les sites Internet des trois partenaires.

- deuxième type d'action : la gestion au quotidien de l'impact du chantier avec la création d'un comité spécifique Suivi de chantier. Cette instance qui réunira une ou deux fois par mois, selon les besoins, la Ville, la DDE, les concessionnaires et techniciens du chantier et naturellement la CCIP Hauts de Seine, traitera « en temps réel » des difficultés connues par les entreprises : stationnement, livraisons, accessibilité... Lieu permanent d'information, il vous facilitera également l'accès à un médiateur (le CMAP, ou Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris pourrait être l'instance de médiation).
- Et enfin, un appui pour vous aider à monter vos dossiers administratifs et financiers. La création de la commission de règlement amiable assortie d'un dossier unique permettra de saisir la Commission d'indemnisation ainsi que les organismes sociaux et fiscaux partenaires. Des moratoires et des délais de paiement pourront être sollicités auprès des organismes fiscaux et sociaux. La CCIP Hauts de Seine pour sa part vous aidera dans le montage des dossiers d'indemnisation. Ceux d'entre vous qui connaîtront des difficultés passagères pourront également bénéficier des permanences SAJECE proposées en partenariat avec le Tribunal de commerce de Nanterre, l'ordre des avocats et l'association des experts comptables des Hauts-de-Seine.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.